Marie Moret à Calmann-Lévy, 22 février 1894

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

Calmann-Lévy *est destinataire de cette lettre*

Afficher la visualisation des relations de la notice.

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-54
Collation2 p. (315r, 316r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Calmann-Lévy, 22 février 1894, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 22/11/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/32618

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eMoret, Marie (1840-1908)
Date de rédaction22 février 1894
Lieu de rédaction14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)
DestinataireCalmann-Lévy
Lieu de destination3, rue Auber, Paris

Description

RésuméDemande à quelles conditions, le journal *Le Devoir*, qui compte peu d'abonnés, pourrait reproduire les œuvres suivantes dont les droits n'appartiennent pas à la Société des gens de lettres : *Le Péché de monsieur Antoine* de George Sand, *Le Neveu de ma tante* de Charles Dickens et *Le Docteur mystérieux* d'Alexandre Dumas.

Mots-clés

Administration et édition du journal Le Devoir, Librairie
Œuvres citées

- Dickens (Charles), *Le neveu de ma tante : histoire personnelle de David Copperfield*, traduit par Amédée Pichot, Paris, Michel Lévy frères, 1857.
- Dumas (Alexandre), *Création et rédemption. [I.] Le docteur mystérieux*, 2 vol., Paris, Michel Lévy, 1872.
- Sand (George), *Le péché de Monsieur Antoine*, Paris, Michel-Lévy frères, 1869.

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomCalmann-Lévy
GenreNon pertinent
Pays d'origineFrance
ActivitéMétiers du livre
BiographieMaison d'édition française fondée à Paris en 1836 par Michel Lévy (1821-1875) puis dirigée par son frère Calmann, à la mort de Michel en 1875. Elle est établie au 15, boulevard des Italiens et au 3, rue Auber à Paris au XIXe siècle.
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 28/07/2022
Dernière modification le 26/04/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/32618?context=pdf

315

Nîmes 22 février 94

14 rue Pradier
Nîmes

Monsieur Calmann Lévy,

J'ai l'honneur de vous envoyer par ce courrier un exemplaire de ma revue mensuelle Le Devoir.

Pour la reproduction de romans dans cette revue, j'ai un traité avec la Sté des Gens de Lettres ; mais il est des œuvres — telles que Le péché de M. Antoine par G. Sand ; Le neveu de ma tante de Dickens ; Le docteur mystérieux Ale. Dumas ; etc. etc — toutes faisant partie de notre collection à 1 fr. le volume, qui me conviendraient pour la reproduction et qui n'appartiennent pas à la Société des Gens de Lettres.

Néanmoins, le Devoir n'ayant pour ainsi dire pas d'abonnés (il se distribue surtout en échange et services gratuits, et je l'entretiens uniquement pour rappeler la mémoire de mon mari, le fondateur du familistère) je ne pourrais y ajouter de nouvelle charge que si le droit de reproduction de ces œuvres n'était pas élevé.

Je vous prie donc de bien vouloir me dire :

1° Si vous pourriez m'autoriser à reproduire telle œuvre qui me conviendrait dans notre susdite collection ;

2° A quelles conditions vous m'accorderiez ce droit de reproduction.

En même temps, et dans tous les cas, je vous serai obli-

Nîmes 22 février 1894

gée de bien vouloir m'en-
voyer votre catalogue
complet.

Ci-joint une enveloppe
toute prête pour votre
réponse, ici, à Nîmes où
je me trouve en séjour.

Veuillez agréer, Monsieur,
avec mes remerciements
anticipés, l'assurance de
toute ma considération

Marie Godin

P.S. Vous m'obligerez en
pressant votre réponse.

Vous devez savoir beaucoup
mieux que moi ce qu'il faut
faire pour cela.
Nous habitons dans la
commune et que vous savez
comment les autres personnes
font respecter leurs propriétés.
Je me confie donc à vos bons
soins.

Déjà une fois, vous m'avez
dit qu'il serait bon de donner
une petite gratification au
garde champêtre pour qu'il
exerce une bonne surveillance.
Je vous ai remis ce que vous
désiriez pour le garde.

Si vous croyez qu'il faut
renouveler la chose, je le veux
bien ; vous n'avez qu'à me
dire ce que vous jugez bon et
raisonnable de faire.

S'il y a besoin de réparer
les haies, veuillez aussi me
le dire, en même temps que
les autres choses que vous
pourrez juger nécessaires
et en fixant autant que possible
le prix environ des choses.

Je vous envoie ci-joint